

Politiques et procédure 2023

FONCTIONNEMENT SCOLAIRE

Absences et retards

Absences

Le parent doit justifier l'absence de son enfant et indiquer le motif en communiquant avec la réception par téléphone au 514 636-0900 ou en écrivant dans le pluriportail à absence et à l'enseignant titulaire.

Absences prolongées pour voyages ou raisons récréatives

Les voyages durant les jours de classe et absences prolongées ne sont nullement encouragés. Nous n'offrons donc pas de service particulier lorsqu'un élève s'absente pour un voyage familial. Les enseignants ne sont pas tenus de fournir du travail supplémentaire. S'il s'avère qu'un élève s'absente plus d'une fois au courant de son parcours scolaire, une note sera mise à son dossier.

Départs hâtifs

- Le parent doit aviser la réception de tout départ hâtif un minimum d'une heure d'avance.
- Les départs hâtifs sont interdits après 14 h 50 afin de réduire l'achalandage à la réception.

Retards

- L'élève doit passer par la réception pour faire motiver son retard.
- Le traitement des retards se fait à l'intérieur d'une même étape selon un système de gradation allant du simple avis verbal par l'enseignant.e jusqu'à une communication de la direction et un retrait de classe de l'élève.
- Un élève peut avoir un maximum de cinq (5) retards par étape avant de recevoir une conséquence.

Alimentation

- Le CSAPPD encourage et enseigne les saines habitudes alimentaires. Il est donc fortement recommandé que les élèves aient des collations saines et limitées en ce qui concerne la quantité de sucre.
- Toute forme de sucrerie, de croustilles ou autre malbouffe sont interdites à l'école, sauf lors des activités spéciales.
- Afin de limiter les déchets, nous encourageons l'utilisation de contenants réutilisables dans la boîte à lunch.

Fermeture d'urgence

- Pour toute information en cas de tempête, veuillez consulter les sites suivants :
- Le site internet du CSAPPD
- Le site Facebook de l'APCSAPP
- Le site Facebook du CSAPPD
- La messagerie du pluriportail

Horaire typique

HORAIRE 2023-2024							
Présc0 4 ans		Présc0 5 ans		1 ^{er} cycle		2 ^e -3 ^e cycle	
7h00-7h40		Surveillance Halte scolaire					
7h40-8h00		Accueil Entrée progressive					
8h00-9h04	Période 1	8h-9h04	Période 1	8h-9h04	Période 1	8h-9h04	Période 1
9h04-9h29	Récréation AM-1	9h04-10h08	Période 2	9h04-10h08	Période 2	9h04-9h29	Récréation AM-1
9h29-10h33	Période 2	10h08-10h33	Récréation AM-2	10h08-10h33	Récréation AM-2	9h29-10h33	Période 2
10h33-11h37	Période 3	10h33-11h37	Période 3	10h33-11h37	Période 3	10h33-11h37	Période 3
11h37-12h37	DÎNER	11h37-12h37	DÎNER	11h37-12h37	DÎNER	11h37-12h37	DÎNER
12h37-13h02	Récréation PM-1	12h37-13h02	Récréation PM-1	12h37-13h41	Période 4	12h37-13h41	Période 4
13h02-14h06	Période 4	13h02-14h06	Période 4	13h41-14h06	Récréation PM-2	13h41-14h06	Récréation PM-2
14h06-15h10	Période 5	14h06-15h10	Période 5	14h06-15h10	Période 5	14h06-15h10	Période 5
15h10-18h00		Surveillance Halte scolaire Activités parascolaires					

Normes de réadmission

Pour une réadmission au préscolaire et primaire en 4^e, 5^e et 6^e année

- Pour être promu au niveau supérieur, l'élève doit avoir obtenu une moyenne générale de 67 % ou plus au sommaire de la fin de l'année.
- Le bulletin final ne doit pas comporter plus de deux échecs (moins de 60 %), dont au maximum un échec parmi les matières suivantes : français et mathématique.
- Si l'élève est en échec dans l'une des matières de base ou dans la compétence « écriture » en français au sommaire de l'année, l'élève devra obligatoirement suivre les recommandations du plan d'action de l'école (orthopédagogie, tutorat, atelier d'écriture, etc.).
- Les élèves en 3e, 4e, 5e et 6e année devront réparer un échec au sommaire de l'année en mathématique, en français et à la compétence « écriture » en français. La mesure de réparation (cours de mise à niveau) sera alors proposée par la direction de l'école.
- L'élève du CSAPP doit non seulement respecter les conditions académiques de son milieu, mais doit aussi démontrer une maîtrise des attitudes et comportements qui sont véhiculés par le biais de nos quatre piliers d'intervention : le respect, l'engagement, l'autonomie et l'ouverture. (Voir le code de vie pour plus de détails.)

Pour une admission au secondaire

- L'élève doit présenter un résultat supérieur à 75 % en français et en mathématique, et ce, pour toutes les compétences.
- L'élève admis dans l'une de nos écoles secondaires doit présenter un bulletin final dont la moyenne générale des résultats de toutes les matières est de 75 % ou plus.

Uniforme

Tout élève doit porter l'uniforme du CSAPPD en tout temps.

En éducation physique et en danse, aucune boucle d'oreille de type anneau et aucun pendentif ne sont acceptés, sauf les boucles collées à l'oreille.

Chaussures

- Les élèves doivent porter des chaussures sécuritaires, attachées et propres.
- Les élèves doivent porter une chaussure de sport pour le cours d'éducation physique.
- Les élèves doivent changer de chaussures avant et après chaque récréation. Ils doivent porter des chaussures d'extérieur.
- Les bottes d'hiver (incluant les bottes de marque Ugg) et les bottes d'eau sont interdites en classe.

Couvre-chef

Le port de la casquette, de la tuque, du capuchon ou de tout autre couvre-chef est interdit à l'intérieur du Collège Sainte-Anne, préscolaire et primaire, entre 7 h et 18 h.

Journée couleur

Tout élève peut porter les vêtements de son choix le jour de son anniversaire.

- Le vêtement non transparent, qui couvre les épaules, la poitrine et le dos, doit être assez long et couvrir la ceinture de la jupe ou du pantalon, et descendre à la mi-cuisse dans le cas d'un legging.
- Les jupes et les bermudas doivent être à la mi-cuisse.
- Le port de sandales de plage, de talons hauts et de tout autre type de chaussures susceptibles de causer des blessures au cours des activités spéciales du CSAPPD, y compris les périodes de jeux à l'extérieur, est interdit.

CODE DE VIE

L'objectif du code de vie du CSAPPD consiste à offrir un référentiel éducatif à sa communauté afin de se donner la main pour favoriser un climat propice aux apprentissages et amener les élèves à devenir des citoyens responsables et bienveillants envers eux-mêmes, les autres et leur environnement.

Nos piliers d'intervention sont :

- ▶ Autonomie
- ▶ Engagement
- ▶ Ouverture sur le monde
- ▶ Respect

Veillez vous référer au code de vie et au plan de lutte à la violence et à l'intimidation à l'école pour plus de détails sur la gestion des manquements mineurs et majeurs.

NÉTIQUETTE

Les appareils et outils technologiques sont utilisés à des fins pédagogiques, donc d'apprentissage. Le temps d'exposition aux écrans est considéré dans la planification des enseignants. L'éducation à la citoyenneté numérique est intégrée au curriculum du primaire et doit être une responsabilité partagée avec les parents.

- Les cellulaires et tout autre appareil intelligent (ex. : montre intelligente) sont interdits à l'école. Ces derniers doivent être rangés dans le casier en tout temps. Tout membre du personnel a le droit de confisquer un appareil intelligent. Le parent sera avisé de cette démarche et pourra récupérer l'appareil de son enfant à la réception.
- Les iPad et ordinateurs portables fournis aux élèves sont la propriété de l'école (les élèves ne les apportent pas à la maison). L'élève est responsable du contenu de son appareil et il s'assure que tout son contenu est pédagogique. Tout bris causé par des comportements inadéquats ou vandalisme de matériel technologique sera facturé aux parents.
- Tout comportement jugé irrespectueux ou inapproprié sur les réseaux sociaux ou outils de clavardage utilisés à l'école sera sanctionné. Le respect et le civisme sont de mise dans tous les environnements virtuels proposés par l'école.

TRANSPORT SCOLAIRE

- Tout parent doit signer le document explicatif des règlements du transport scolaire envoyé par Transco.
- Le respect du code de vie du CSAPP s'applique au transport scolaire en tout temps.
- En vertu du Code de la sécurité routière du Québec, il est interdit pour tout transporteur scolaire d'autoriser un surplus de bagages ou encore des articles tels des équipements de hockey, des skis, des bâtons, etc., à bord des autobus.

COLLABORATION AVEC LES PARENTS

Circulation des parents dans l'école

- Il est interdit de circuler dans l'école sans avoir avisé la réception.
- Les adultes qui souhaitent entrer dans l'école doivent s'identifier à leur arrivée. S'ils n'ont pas de rendez-vous, ils devront patienter à l'extérieur.

Communication avec l'école

- Toute communication entre les parents et les membres du personnel doit être empreinte de respect et de politesse.
- Les membres du personnel répondent aux messages sur le pluriportail dans un délai de 24 à 48 h ouvrables.
- Les membres du personnel répondent aux messages non urgents à l'intérieur des heures de travail.
- La direction peut prendre le relais d'une communication jugée inappropriée, irrespectueuse ou agressive envers un membre du personnel.

Débarcadère matinal

- L'accès au stationnement et l'utilisation du débarcadère matinal sont réservés pour les élèves inscrits au préscolaire et leur fratrie seulement.

Débarcadère en fin de journée

- L'accès au stationnement est disponible aux parents dès 16 h.
- Les parents sont fortement encouragés à utiliser la géolocalisation pour accélérer la préparation de leur enfant.
- Il est prévu que l'élève soit prêt un minimum de cinq (5) minutes après la fin de son activité parascolaire.